

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE108

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« se consolider »

les mots :

« consolider son exploitation ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution, par deux fois, à l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.